

MARS 2026

BAROMÈTRE PRISM'EMPLOI

Les chiffres de l'emploi intérimaire



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS, LE 11 MAI 2026

COMMENTAIRE GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE MARS 2026

En mars 2026, l'emploi intérimaire (contrats de travail temporaire et CDI intérimaires) s'élève à 661 700 équivalents temps plein (ETP). Ce niveau correspond à une baisse de 2,9 % sur un an, un peu plus marquée que celle enregistrée au cours du début d'année (-0,4 % en moyenne en janvier et février).

Dans le détail des secteurs :

- Avec une progression de 2,9 % en glissement annuel, le secteur industriel fait figure d'exception. Cette évolution demeure toutefois en décélération par rapport au rythme soutenu observé en janvier et février (environ +5 % en moyenne). Ce tassement de la croissance de l'intérim industriel s'inscrit dans un environnement conjoncturel moins favorable : les indicateurs de climat des affaires dans l'industrie publiés par l'Insee se dégradent en mars, repassant sous leur moyenne de long terme.
- Le secteur du BTP accuse la contraction la plus marquée (-8,5 % sur un an). Cette baisse traduit la persistance d'une conjoncture dégradée, dans un contexte où la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières incite les entreprises à ajuster prudemment leurs volumes d'activité et leurs besoins en main-d'œuvre.
- Dans le commerce, le repli de l'intérim (-4,8 % sur un an) reflète l'affaiblissement de la consommation des ménages, pénalisée par l'accélération de l'inflation.
- Les transports et la logistique enregistrent également une baisse de l'emploi intérimaire (-3,3 % sur un an), malgré un effet de base favorable après plusieurs années de contraction. Le transport routier apparaît particulièrement vulnérable, du fait de son exposition aux coûts énergétiques.
- Enfin, les services affichent un recul de 6,6 % de l'emploi intérimaire. Cette évolution est notamment imputable aux difficultés rencontrées dans les secteurs du médical et du médico-social, ainsi que dans les fonctions de support administratif aux entreprises. Le durcissement des contraintes budgétaires et les ajustements d'effectifs qui en résultent affectent tout particulièrement le recours à l'intérim.

Évolution par qualification

En mars tous les niveaux de qualification sont orientés à la baisse. La contraction se concentre sur les métiers à dominante administrative avec une forte baisse chez les employés (-10,5 %). Le recul est moins marqué pour les ouvriers qualifiés (-2,4 %), les ouvriers non qualifiés (-1,2 %) et pour les cadres et professions intermédiaires (-1,3 %).

CONTACTS PRESSE

Dylan Jullian
06.18.89.56.73
dylan.jullian@omnicomprgroup.com

Victor Morelle
06.18.83.59.55
victor.morelle@omnicomprgroup.com

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession.

12 000 agences d'emploi et 33 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

www.prismemploi.eu
[LinkedIn Prismemploi](#)

DONNÉES NATIONALES DE CADRAGE

ÉVOLUTION DE MARS 2026 PAR RAPPORT À MARS 2025

LES CHIFFRES CLÉS

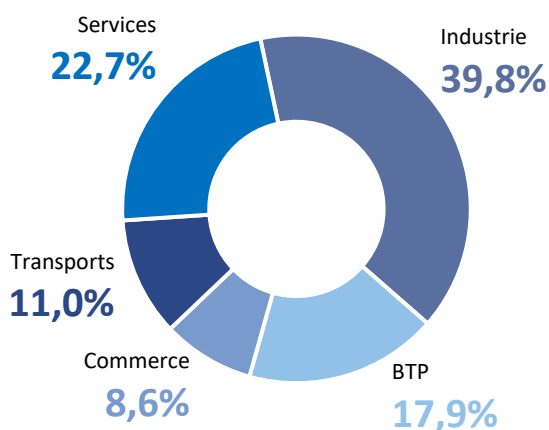
Les effectifs intérimaires s'inscrivent en baisse (-2,9 %) au niveau national.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La majorité des secteurs
est en baisse

L'emploi intérimaire augmente dans l'industrie (+2,9 %), mais diminue dans les transports (-3,3 %), le commerce (-4,8 %), les services (-6,6 %) et le BTP (-8,5 %).

Répartition des effectifs intérimaires
par secteur

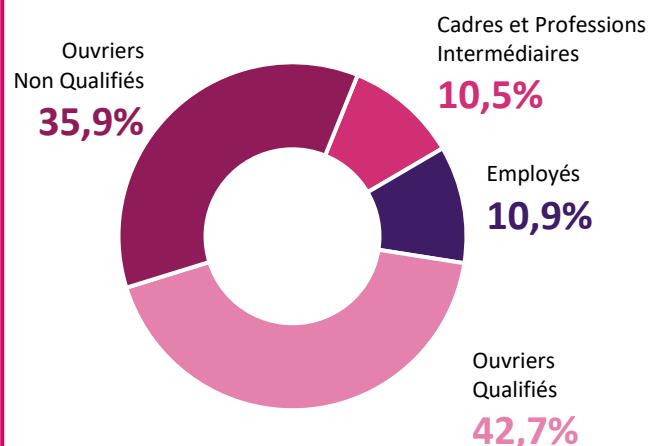


ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR QUALIFICATION

L'ensemble des qualifications
est en baisse

L'emploi intérimaire diminue chez les ouvriers non qualifiés (-1,2 %), les cadres et professions intermédiaires (-1,3 %) et les ouvriers qualifiés (-2,4 %) et chez les employés (-10,5 %).

Répartition des effectifs intérimaires
par qualification

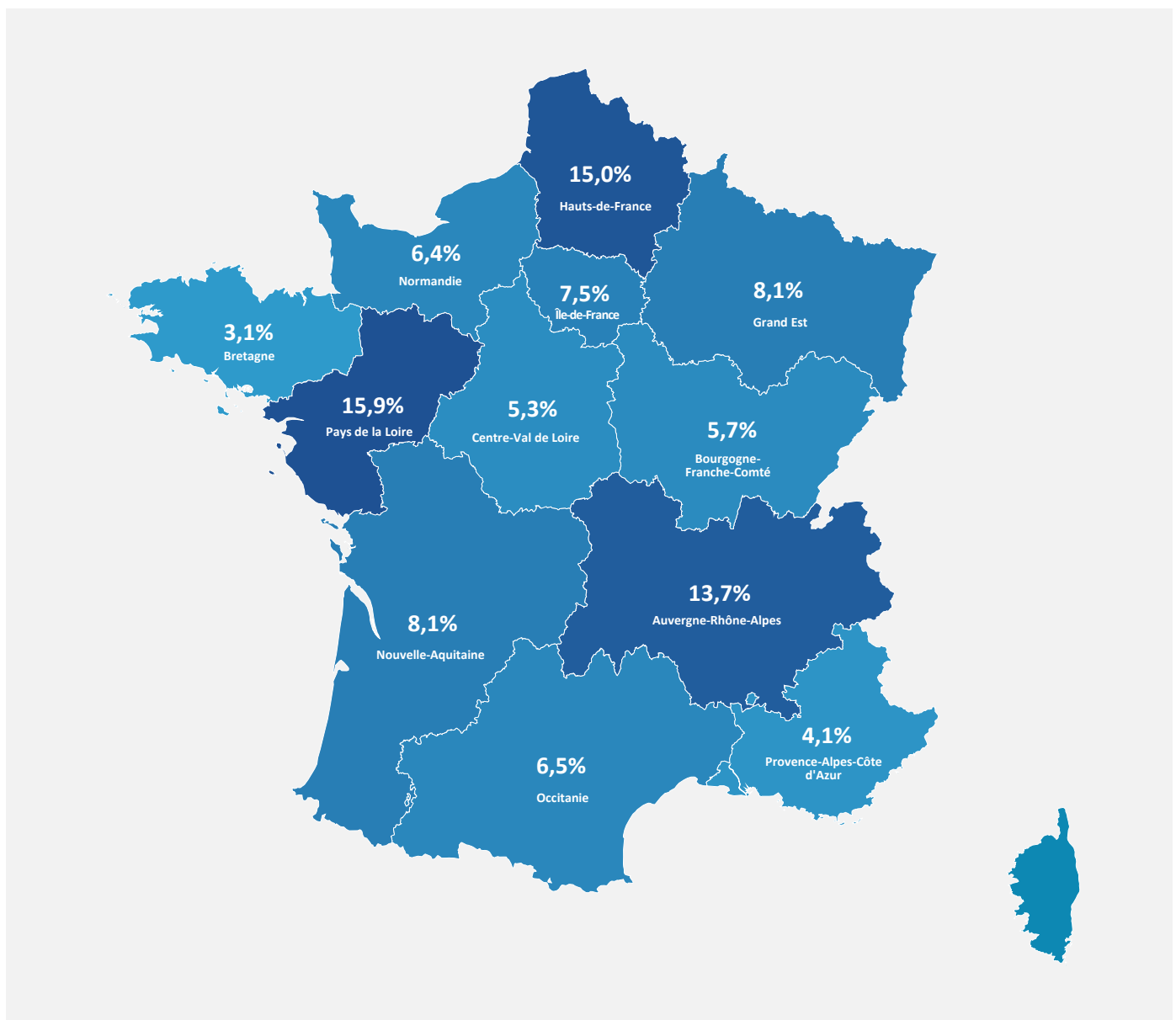


LE CDI INTÉRIMAIRE

En février 2026, le CDI Intérimaire représente **41 471 ETP**, correspondant à **6,3 %** des effectifs des agences d'emploi.

Sur les territoires, le recours au CDII est nettement surreprésenté en Pays de la Loire (12,0 %) et dans les Hauts-de-France (10,7 %). C'est en Bretagne et en Ile-de-France (avec respectivement 3,4 % et 3,0 % des effectifs) que ce contrat reste le moins développé.

La répartition géographique des CDII se concentre à près de 45% dans 3 régions caractérisées par une forte orientation industrielle : Pays de la Loire : 15,9 %, Hauts-de-France : 15,0 %, et Auvergne-Rhône-Alpes : 13,7 %.

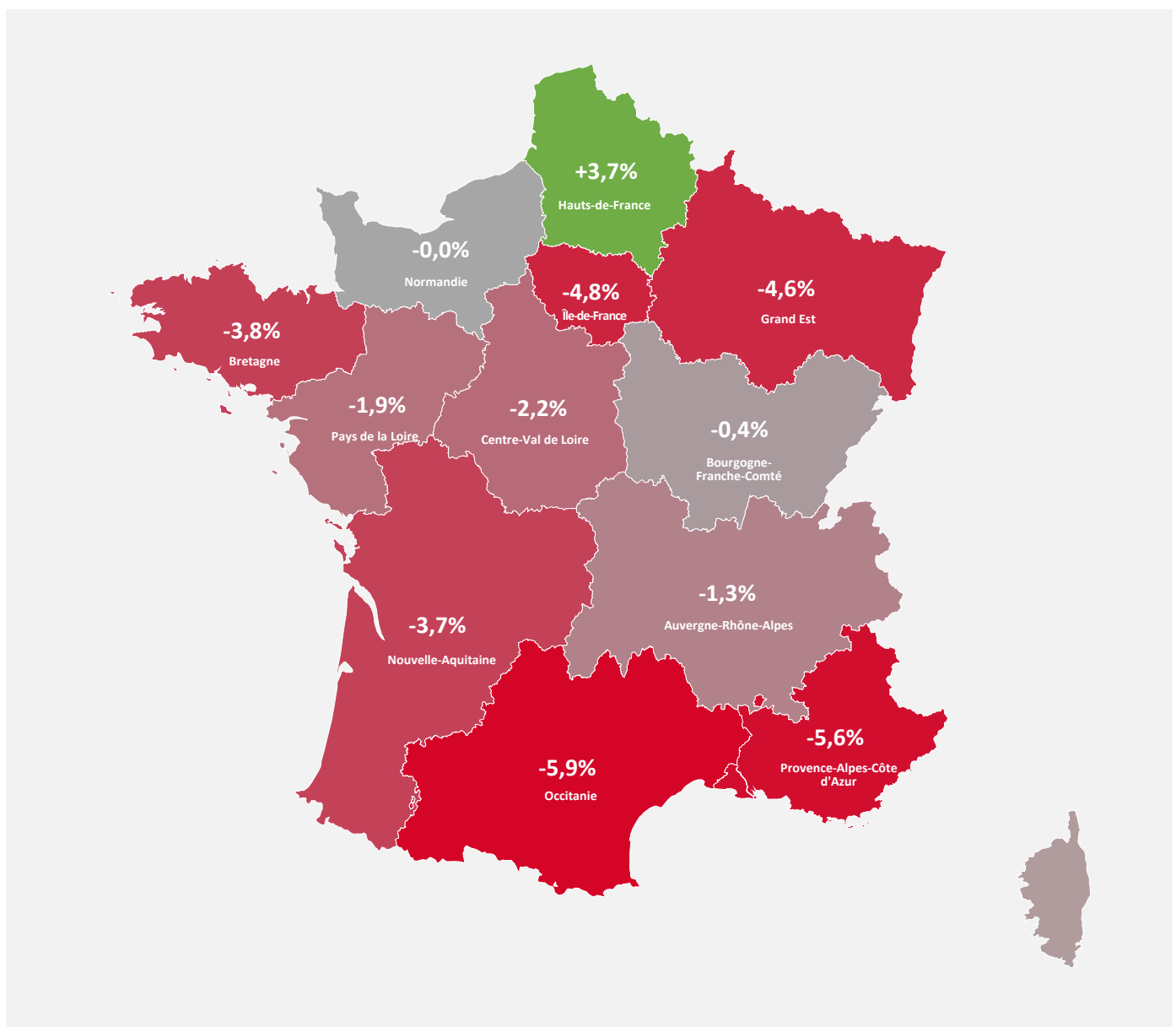


LA FRANCE DES RÉGIONS

Mars 2026 par rapport à mars 2025.

La majorité des régions métropolitaines est en baisse.

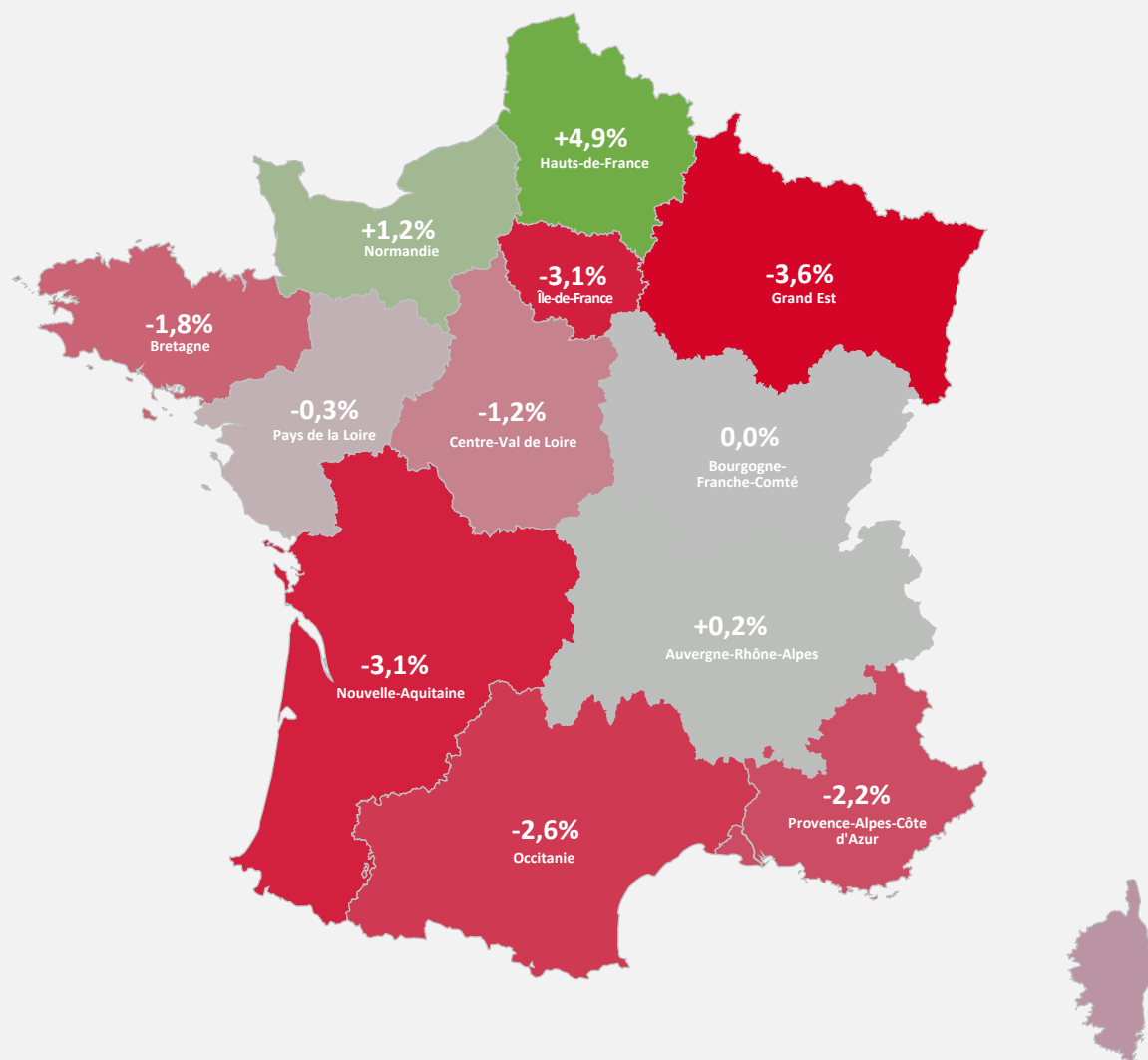
Les dynamiques territoriales restent hétérogènes. Le travail temporaire s'inscrit en hausse dans les Hauts-de-France (+3,7 %) et stagne en Normandie (+0,0 %) et en Bourgogne-Franche-Comté (-0,4 %). Il recule particulièrement en Occitanie (-5,9 %) en Provence-Alpes-Côte-d'Azur (-5,6 %), en Ile-de-France (-4,8 %) et en Grand Est (-4,6 %).



LA FRANCE DES RÉGIONS

Cumul annuel : janvier-mars 2026 (%)

Au cours des trois premiers mois de l'année, l'emploi intérimaire enregistre une baisse cumulée de -1,2 % par rapport à la même période en 2025.



Méthodologie

Prism'emploi s'appuie sur l'expertise de Siaci Saint Honoré pour la réalisation du Baromètre Prism'emploi. La branche du travail temporaire a en effet choisi cet organisme pour collecter et consolider les données des Entreprises de Travail Temporaire (ETT) afin d'identifier les salariés éligibles à la mutuelle Intérimaires Santé et au régime de prévoyance. Ainsi, depuis fin 2015, les ETT transmettent chaque mois à Siaci Saint Honoré les informations relatives aux missions d'intérim. Ces données font désormais l'objet d'un traitement statistique dans le cadre d'une convention réunissant l'Observatoire de l'Intérim et du recrutement, S2H Consulting (filiale de Siaci Saint Honoré) et Prism'emploi. Leur traitement est effectué dans le strict respect des normes de confidentialité et sur des espaces sécurisés, et les données sont exploitées depuis janvier 2021 par Prism'emploi pour élaborer ce baromètre d'activité parfaitement exhaustif et permettant de distinguer les contrats de travail temporaire et les CDI.

